

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

--:--:--:--:--:--:--:--

**Séance du 4 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

**Présents** : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

**Absents excusés** : Jean-Paul ALRAN, Thierry VIEULES, Patrick DAURELLE, Olivier JUMEZ,

**Ont donné procuration** : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE à Marie-José ESCANEZ, Olivier JUMEZ à Sandrine SANDRAL,

Monsieur Serge CAPGRAS a été désigné secrétaire de séance.

--:--:--:--:--:--:--:--

**Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.**

**-Date de la convocation : 22/03/2024 - date d'affichage : 22/03/2024.**

--:~:~:~:~:~:~:~:~

**Délibération n° 2024/34**

**Objet : Relais Intercommunal de Teillet : approbation du règlement intérieur fixant les conditions de fonctionnement du tiers-lieu et financement de l'acquisition de mobilier**

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois a mandaté, par délibération en date du 15 décembre 2022, un groupe-projet chargé d'élaborer des propositions vis-à-vis du relais intercommunal de Teillet. Ces propositions devaient porter sur la vocation, le fonctionnement, les animations, le modèle économique et la communication autour de ce nouvel espace et devaient correspondre aux besoins de la population.

Pour réaliser ce travail, le groupe-projet a été accompagné par l'ADEFPAT dans le cadre d'une formation-développement menée du 30 mai 2023 au 7 mars 2024.

Monsieur le Président indique que cette formation-développement a permis de valider un scénario de fonctionnement basé sur une orientation socio-culturelle du lieu. Ainsi, ce lieu va permettre d'accueillir des actions sur les thématiques de la famille, de la culture, du soutien à la parentalité, et de la prévention santé. Toutefois, il précise que cet espace conservera un petit espace de travail qui sera destiné à accueillir des professionnels notamment grâce au bureau individuel et à l'espace nomade.

Il ajoute que l'orientation socio-culturelle de ce lieu va nécessiter de l'investissement mobilier spécifique pour un montant estimé à 25 000 € H.T. Ces investissements pourraient être financés dans le cadre d'appels à projet CAF et MSA à hauteur de 80%.

Monsieur le Président précise enfin, qu'au vu de la diversité des usages, un règlement intérieur déterminant notamment les modalités de fonctionnement, de réservation, ainsi que les tarifs de location du relais intercommunal de Teillet doit être établi.

Dans ce cadre, il propose ainsi d'approuver le plan de financement présenté ainsi que le règlement intérieur du Relais Intercommunal de Teillet afin de pouvoir ouvrir ce nouvel espace dès juin 2024.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 081-200034031-20240404-04042024\_34-DE

**Le Conseil communautaire,**

- Vu le plan de financement dûment présenté,
- Vu le projet de règlement intérieur dûment présenté,
- Oûi Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus relatif à l'investissement mobilier,

**APPROUVE** le projet de règlement intérieur détaillant les conditions de fonctionnement, de réservation, et de tarif de location du Relais Intercommunal de Teillet,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place dudit espace.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance  
Serge CAPGRAS

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefrancois.fr](http://www.montsalban-villefrancois.fr) le 5 avril 2024.